



Appel à projets

La 2nde vie des objets

Dans la poursuite de ses actions en faveur de la réduction des déchets, et notamment celle en lien avec l'allongement de la durée de vie des objets (Trokali, promotion de l'annuaire de la réparation, financement de la recyclerie), le TCO publie un appel à projets pour aider à la création ou au développement d'alternatives dans ce secteur.

Vous avez un projet déjà en cours ou un projet qui nécessiterait un coup de pouce financier ?

N'hésitez pas à répondre à l'appel à projets.

Le présent document précise l'objet, les critères de sélection, le calendrier et les modalités de consultation de cet appel à projets.

I. Présentation du contexte et des enjeux

La production de déchets sur le territoire du TCO est importante. En effet, chaque habitant produit en moyenne 545 kg de déchets par année pour un total de 120 000 tonnes.

Parmi les déchets que nous produisons le plus, il y a les **déchets « encombrants »**, qui pèsent **16 000 t** et représentent **15% de tous nos déchets ménagers** (et assimilés).

Ce flux de déchet, un peu « fourre-tout » regroupe une grande variété d'objets et de déchets : du mobilier en tout genre, de la vaisselle, des jouets et des équipements de sports de grande taille, du matériel de puériculture, des barres de fer, des planches en bois, etc.

Pour les passionnés de la récupération, il s'agit d'une véritable mine d'or ! Si l'on rajoute à cela les déchets d'équipements électriques et électroniques (machine à laver, frigidaire, cafetière, etc), il y a énormément d'objets et de matières qui pourraient être réparés ou réutilisés.

De nombreuses activités économiques sont d'ailleurs tournées autour de ces objets et déchets : les sites de vente par internet comme « le bon coin », les brocantes, les magasins de seconde main, les ateliers d'insertion en lien avec la récupération et le recyclage, etc.

Il y a donc là un **fort potentiel en matière d'activités économiques et d'emplois**. Sur une île ayant un chômage structurel très élevé, il apparaît opportun de soutenir les initiatives capables de mettre en place une économie basée sur la circularité et l'allongement de l'usage des matières mais aussi de faire évoluer le regard des citoyens sur les objets de la vie courante que l'on retrouve sur le bord des routes pour les inciter à **consommer de manière plus responsable pour notre environnement et pour l'emploi local**.

II. L'objet et la description du présent appel à projets

Le présent appel à projets est proposé en vue de l'accompagnement de structures associatives dont les projets visent à **prolonger la durée de vie des objets** ou à favoriser l'usage plutôt que l'acquisition (**économie de la fonctionnalité**).

Que ce soit par exemple en favorisant la réparation, en créant des espaces de dons ou de ventes d'objets de seconde main, en créant une bricothèque et autres services de location de matériel, en mettant en place une recyclerie ou en réalisant des actions de sensibilisation, etc. Les moyens d'éviter de produire des déchets semblent nombreux.

Le TCO pourrait assurer à la fois un soutien en termes :

- financiers, par le biais de convention de financement;
- logistiques, en permettant sur certaines déchèteries de détourner le flux d'objets réutilisables ou réparables si besoin;
- de communication, via son site internet et les réseaux sociaux
- de mise en réseau des acteurs et d'échanges de bonnes pratiques.

Le TCO est susceptible de soutenir de 1 à 6 projets au maximum.

L'appel à projets souhaite répondre à l'un des objectifs suivants :

- le développement de solutions locales visant le réemploi, la réparation, le partage ou la transformation d'objets ou de déchets (Trokali, ateliers, bricothèque, création d'objets utiles à partir de déchets).
- la proposition d'actions visant une viabilité financière (recettes issues de la revente des objets transformés ou services proposés couvrant une partie des coûts de fonctionnement de l'activité).

- la capacité du projet à mobiliser les citoyens et les faire adhérer à une consommation responsable

Le territoire concerné

Les projets devront être menés sur l'une des **5 communes du TCO**, à savoir La Possession, Le Port, St-Paul, St-Leu et Trois-Bassins. Un intérêt particulier sera porté sur les projets menés sur plusieurs communes du TCO.

Les acteurs éligibles

Cet appel à projets est ouvert aux **acteurs associatifs** dont les projets visent à promouvoir **l'allongement de la vie des objets ou l'économie de la fonctionnalité**.

Les structures doivent avoir été déclarées au Journal Officiel à la date de clôture de l'appel à projets.

Les modalités de financement

Le montant global du présent appel à projets est de 30 000 €.

Chaque structure sollicitera le TCO pour le financement de son projet. Les montants octroyés seront versés pour une durée de 1 an. Les dépenses autorisées sont des **dépenses de fonctionnement exclusivement** (ex : loyer, prestations, personnel, carburant, assurance, etc).

Ce soutien est apporté par le TCO sous réserve que les rapports annuels d'activités produits par les structures ainsi que les justificatifs fournis démontrent que les actions réalisées ont bien été conformes au programme d'actions invoqué par les structures dans le cadre du présent appel à projets.

Le TCO se réserve le droit d'apprécier l'atteinte ou non des objectifs à travers les bilans technique et financier et de revoir le montant de financement.

III. Les critères de sélection des dossiers et les attendus

Le contenu du dossier

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

► La présentation du projet (cf. annexe 1)

Pour présenter son projet, l'association devra respecter le canevas de la fiche de candidature (annexe 1 – Fiche de candidature).

L'association pourra rajouter d'autres éléments qu'elle estime utile à l'analyse et la compréhension de son projet.

► Les documents financiers

- le montage financier de la structure ;
- un estimatif budgétaire en termes d'investissement et de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet proposé par le candidat (annexe 2 - budget prévisionnel);
- la liste des participations éventuelles (subventions, mise à disposition de biens matériels...) des autres collectivités et/ ou établissements publics ;
- le budget global de l'association (si différent de celui du projet) au format de l'annexe 2.

► Les documents administratifs

- Les statuts en vigueur, datés et signés
- Le récépissé de déclaration en préfecture et la photocopie de la publication au journal officiel mentionnant la date de la création de l'association (ou le document indiquant que la demande est en cours)
- Les récépissés des déclarations et les publications au Journal officiel de l'ensemble des modifications éventuelles
- La liste à jour des membres du conseil d'administration et des membres du bureau de l'association en précisant la fonction de chacun
- Le dernier rapport annuel d'activité
- Le numéro SIRET de l'association, en cas d'activité économique et commerciale existante
- Les coordonnées du responsable du dossier (nom, prénom, adresse, téléphone, télécopie, courriel)
- Un relevé d'identité bancaire ou postale, au nom de l'association
- Les attestations de régularité de situation sociale et fiscale au 31/12/2017 et l'attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'année en cours

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne sont pas recevables.

Les critères de sélection

L'analyse des projets se fera au travers des critères d'appréciation suivants :

Critère 1 :

« Proposer un projet tendant vers une viabilité économique ou recherchant au maximum l'autofinancement attestant de la capacité du porteur de projet à réaliser ses objectifs »

Critère 2 :

« Détourner un maximum d'objets/déchets de sa filière de traitement (enfouissement ou recyclage) »

Critère 3 :

« Capacité à mobiliser et sensibiliser le public »

Critère 4 :

« Favoriser la création d'emplois »

IV. La gouvernance et l'instruction des dossiers

L'instruction des dossiers

Un groupe d'instructeurs composé de techniciens du TCO vérifiera l'éligibilité des dossiers, effectuera un travail de pré-instruction et présentera les dossiers auprès d'un comité technique composé de représentants du TCO. Les candidats dont les dossiers sont éligibles pourront être reçus individuellement par le comité technique afin de présenter leur projet et d'apporter d'éventuelles précisions. Les candidats seront contactés individuellement le cas échéant.

Le comité présentera aux instances décisionnaires une analyse technique de chaque dossier. Ce seront les instances qui sélectionneront les candidats.

Les modalités de réponse à l'appel à projets

L'appel à projets est disponible sur le site internet du TCO dans l'espace « compétence et projets ».

La date limite de réception des réponses à l'appel à projets est fixée, sans dérogation possible, au 28 février 2019 à 23h59.

Les réponses, dactylographiées en langue française, devront parvenir au Territoire de la Côte Ouest, de préférence:

- Par courrier électronique à courrier@tco.re avec comme objet « *appel à projet 2nde vie des objets* ».

Ou :

- Sous enveloppe ou support numérique portant les mentions suivantes : Territoire de la Côte Ouest – *Appel à Projets 2nde vie des objets* – *Direction de l'Environnement* auprès de la Direction Environnement du TCO à l'adresse suivante : 1 rue Eliard Laude, 97420 Le Port.

Réception de projets :

- Du 15 janvier au 28 février 2019 inclus

ATTENTION :

Les réponses réceptionnées hors délai, soit après le 28 février 2019, ne pourront être instruites.

Le calendrier prévisionnel de la consultation et communication des résultats

- 15 janvier 2019 : lancement de l'appel à projets et ouverture des candidatures sur le site internet.
- 28 février 2019 à 24h : clôture de l'appel à projets.
- Avril 2019 : instruction des dossiers de candidature.
- Juin 2019 : communication des résultats aux candidats et signature de conventions de financement.

Les résultats seront communiqués par mail aux porteurs de projets.

Rem : Il est à noter que les premiers financements n'arriveront qu'en milieu d'année 2019.

V. Les données mises à disposition

- Rapport Annuel de Prévention et Gestion des Déchets.
- Les données d'entrées et récupération des objets en Trokalis
- Les données issues de l'étude de faisabilité d'une recyclerie (2011) - sur demande uniquement à courrier @tco.re.

Annexes

Annexe 1 - Fiche de candidature

NB : Ce document constitue la trame que devra obligatoirement suivre le candidat à l'appel à projets. Le document devra être présenté en version dactylographiée. Ce document, daté et signé, comportera au maximum, 10 pages, et devra suivre le plan suivant :

Présentation du candidat

- Projet en construction ou en consolidation
- Intitulé de l'action
- Porteur de projet ou structure porteuse de l'action (*Nom; Téléphone, Adresse email*)
- Représentant légal (*Nom/Prénom; Fonction ; Téléphone, Adresse email*)
- Personne chargé du suivi opérationnel du projet (*Nom/Prénom ; Fonction ; Téléphone, Adresse email*)

Description synthétique du projet

Objectifs (notamment en lien avec les objectifs de l'appel à projets (cf. page 2)

Principe ou fonctionnement

Public cible

Type d'objets ou flux de déchets concernés

Description détaillée du projet

Portage du projet

Identité, qualité et expérience du porteur de projet ou du « dirigeant » et des responsables des structures associées

Date et lieu de déroulement de l'activité

La date de mise en œuvre du projet envisagé par le candidat

Un descriptif de l'implantation et de la couverture géographique des actions ou services proposés.

Emergence et structuration du projet

Enjeux, objectifs, activités

Moyens techniques et humains nécessaires

Description des modalités de fonctionnement

Description des acteurs déjà impliqués et leur rôle

Niveau de mutualisation ou partenariat actuelle et/ou envisagé (argumenter)

Résultats déjà obtenus

Financements (publics et privés) déjà obtenus (justificatifs à joindre) ou envisagés

Indicateurs de suivi et d'impact de l'activité par rapport aux critères de sélection.

Axes de développement du projet et plan d'action détaillé du projet

Détails du plan d'actions composants le projet et des résultats espérés.

Mise en évidence de l'impact de ces actions, et plus généralement du projet, sur les critères suivants :

1. Proposer un projet tendant vers une viabilité économique ou recherchant au maximum l'autofinancement attestant de la capacité du porteur de projet à réaliser ses objectifs ;
2. Détourner un maximum d'objets/déchets de sa filière de traitement (enfouissement ou recyclage) ;
3. Capacité à mobiliser et sensibiliser le public ;
4. Favoriser la création d'emplois.

Annexe 2 - Budget prévisionnel à remplir

CHARGES	Commentaires (détail des montants)	Année 1	Année 2	Année 3
I. Charges directes affectées à l'action				
60- Achat				
Prestation de services				
Achats matières et fournitures				
Autres fournitures				
61- Services extérieurs				
Locations				
Entretien et réparation				
Assurance				
Documentation				
62- Autres services extérieurs				
Rémunérations intermédiaires et honoraires				
Publicité, publication				
Déplacements, missions				
Services bancaires, autres				
63- Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes				
64- Charges de personnel				
Rémunération du personnel				
Charges sociales				
Autres charges de personnel				
65- Autres charges de gestion courante				
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles				
68-Dotation aux amortissements				
II. Charges indirectes affectées à l'action				
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
Total des charges indirectes				
86- Emplois des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

PRODUITS ⁽¹⁾	Commentaires (détail des montants)	Année 1	Année 2	Année 3
I. Ressources directes affectées à l'action				
70- Vente de produits finis, prestation de services, marchandises				
74- Subventions d'exploitation ⁽¹⁾				
Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)				
-				
-				
-				
Région :				
-				
Département :				
-				
Commune(s)				
-				
-				
Organismes sociaux (à détailler) :				
-				
-				
Fonds européens				
CNASEA (emplois aidés)				
Autres aides, dons ou subventions affectées :				
-				
75- Autres produits de gestion courante				
76- Produits financiers				
77- Produits exceptionnels				
78 – Reprises sur amortissements et provisions				
II. Ressources indirectes affectées à l'action				
Total des produits indirects				
87- Contributions volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				